

Bulletin municipal

Rentrée scolaire à Dions



4 jours ou 9 demi-journées d'enseignement par semaine? Le débat a fait rage dans la communauté éducative—parents et enseignants, collectivités locales—relayé largement par les médias. Il n'a pas épargné Dions, enseignants favorables au retour à 4 jours d'enseignement, parents divisés, municipalité réservée. Conclusion de l'Inspection académique:: maintien sur 9 demi-journées du rythme scolaire pour 2017-2018....

Des activités périscolaires s'appuyant sur un projet pédagogique ambitieux approuvé par les autorités de tutelle

axé autour des objectifs suivants :

- développer la citoyenneté chez l'enfant en lui permettant de devenir acteur et s'épanouir dans la vie du centre;
- favoriser le développement de l'enfant dans les activités culturelles, artistiques et sportives;
- permettre aux familles de mieux s'impliquer dans la vie du « centre de loisirs » : portes ouvertes, fêtes, etc.

organisé par la municipalité qui finance et gère le centre : tous les membres de l'équipe—directrice, animateurs, intervenants musique et sports- possèdent les compétences et qualifications requises.

Cantine et garderie sont maintenues à l'identique, sans évolution des participations financières des familles.

Les locaux ont fait l'objet d'importants travaux d'isolation - combles, fenêtres, murs, portes, tonnelle végétalisée (coût : 88 000€ TTC) - qui assureront un meilleur confort aux enfants et enseignants et devraient réduire le montant des factures d'électricité, chauffage.

Alors, tout serait pour le mieux ? L'érosion des effectifs d'enfants accueillis se poursuit. Pour assurer la pérennité de l'école, favoriser l'implantation de jeunes dans la commune reste notre premier objectif.

NB.: vous pouvez consulter le projet éducatif de l'accueil périscolaire sur le site internet de la mairie.

EDITO

Le premier ministre, Edouard Philippe, a adressé un courrier à aux maires pour les inviter à un travail de réflexion en vue de préparer « une conférence nationale des territoires », pour « construire ensemble une décentralisation assumée et renouer avec une relation de confiance, au service de la République. »

Objectif louable. Si ce n'est, dans le même courrier, « que les collectivités territoriales doivent contribuer, à hauteur de 13 milliards d'euros sur 5 ans, au redressement des finances publiques », que la réforme de la taxe d'habitation est maintenue, ainsi que la suppression des emplois aidés.

Simplifions les propos : faire mieux avec beaucoup moins, après 3 années de réduction des subventions de l'Etat (12% pour Dions). Il reste le levier des taxes foncières. Dérisoire. Et nous ne souhaitons pas l'utiliser.

Dans l'humanitaire on prend soin de distinguer malnutrition et famine. En sommes-nous là?

Pour le moins nous sommes dans la plus grande inconnue sur les conséquences des réformes annoncées sur les finances des collectivités locales pour 2018. d'où l'inquiétude d'un très grand nombre de maires.

Mais nous restons optimistes : rénovation du foyer et de la bibliothèque, poursuite de la mise en discrétion des réseaux électricité, téléphone, protection contre les incendies, pluvial, habitat social, culture....des chantiers que nous souhaitons mettre en œuvre en 2018 et 2019. Avec l'aide de l'Etat et des collectivités territoriales.

Jean Verdalle, maire

Nouveau numéro de téléphone de la mairie : 04 30 06 52 90

Le point des travaux

Programme réfection des rues (suite aux intempéries de 2014) achevé pour un montant global de 291 237€ subventionné à 50% par l'Etat, 30% par la Région et le Département au titre des catastrophes naturelles.



Programme chemins

Chemin de la Lauze: les réseaux électricité, téléphone ont été enfouis, l'éclairage remplacé, la chaussée traitée en enrobé.

ruraux terminé pour un montant global limité à 156 000€, la



Chemin de Chauvel: caniveaux traités, chemin en enrobé vu sa déclivité.

part prise en charge par l'Etat étant fixé à 68%. La réfection s'arrête aux limites de la commune. La commune de Sainte-Anastasia devrait bientôt terminer le chemin du Grès.

Réfection des berges de la Braune et du pont : la finalisation ne pourra se faire qu'en automne par la végétalisation des berges. Coût 330 000€.



Berges et chemin refaits, le pont arrive, la végétalisation des berges en automne

Financé par l'Etat 50%, la Région et le Département 30%..

Réfection des canalisations eau rue de la Bati-raille : le chantier devrait être terminé fin octobre. Nous devrions ressentir une nette amélioration de la pression à nos robinets. Des coupures d'eau de courte durée peuvent s'avérer nécessaire. Nous ne sommes pas toujours informés et en capacité d'alerter les usagers. Maître d'ouvrage : Nîmes métropole.

Accès PMR et sécurisation de la RD 22:



Arrêt bus accessible aux personnes à mobilité réduite et abribus

l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a été réalisée à l'arrêt du bus. Il reste le passage piéton au niveau de la boulangerie, la pose de potelets anti stationnements, d'un abri-bus et l'aménagement de la contre allée de l'arrêt des bus.

Prise en charge financière par Nîmes métropole, Département et commune de Dions.

Aménagement de la place Brot : France Télécom et Enedis doivent installer les câbles dans les fourreaux enfouis fin septembre-octobre. L'appel d'offre pour l'aménagement a été lancé début septembre pour la réalisation des travaux en novembre-décembre. Financement : Région, Département, Nîmes Métropole, commune de Dions.

Adaptation des locaux municipaux pour l'accueil des personnes à mobilité réduite.

Le programme de travaux approuvé par la commission départementale a fait l'objet d'un appel d'offre en juin, déclaré infructueux, aucune réponse n'étant parvenue en mairie dans le délai imparti. Le processus est relancé et les travaux devraient être réalisés en novembre : foyer, école, Guinguette, mairie, église, temple,...

Rappel des réglementations

Urbanisme : toutes modifications des bâtiments doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Toutes nouvelles constructions (y compris piscines, pergolas) sont soumises soit à une déclaration préalable (moins de 20m²), soit à une demande de permis de construire. Des relevés par drone sont susceptibles d'être effectués par la communauté d'agglomération et les services de l'Etat pour détecter toutes constructions non déclarées.

Débroussaillage : obligation pour les propriétaires dans un périmètre de 50m autour des habitations. Couper les branches des arbres débordant sur les voies publiques, gênant la circulation.

Déjections canines : préserver la propreté de nos rues. Des sacs sont à votre disposition en mairie pour recueillir les déjections canines. Je vous rappelle l'interdiction municipale sous peine d'amendes.

Interdiction absolue de brûler des végétaux.

Restrictions de l'usage de l'eau : se conformer aux arrêtés préfectoraux en période de sécheresse.

Ramassage des ordures ménagères : les poubelles doivent être sorties la veille des jours de ramassage et rentrées le lendemain. Respecter les tris.

Dépôts sauvages : la déchetterie vous permet de vous séparer de tout ce qui vous gêne. Respectons la nature.

Toutes informations en mairie.

Zéro pesticide



La loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des structures publiques. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2017.

Tout doit être fait mécaniquement, voire à la main. Et, sur les bords de nos routes et chemins en tenant compte de la protection des couleuvres et hérissons (couper les

herbes à 11 cm de hauteur...).

La présence d'un peu plus d'herbes sauvages se remarque. Nous renforçons nos capacités d'intervention au 1er septembre 2017 avec le recrutement d'un agent à mi-temps. Mais l'espace est vaste : rues, chemins, cimetière, école, parcs, ...

Nous en appelons à votre esprit citoyen en entretenant les espaces devant votre domicile. Bien entendu sans utiliser de désherbants.

Numérique

France Télécom va installer rue du Gardon et sur la départementale R22 les armoires pour l'équipement numérique des particuliers.

Date prévue pour les connexions : décembre 2019. Il appartiendra alors à chaque abonné de saisir son opérateur pour réaliser la connexion numérique, sans obligation. Vous pouvez rester sur l'analogique.

Amélioration de l'éclairage public



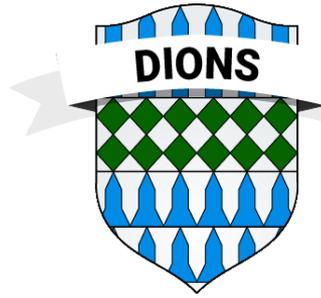
Certaines parties du village sont très sombres.

Six lanternes à LED supplémentaires seront installées prochainement :

- Rue du Gardon
- Rue de Russan
- Rue du Grès
- Rue du Château
- Rue des Espeluca

Mairie et Nîmes-Métropole : qui fait quoi?

Compétences du Conseil municipal :



- **urbanisme**, plans locaux d'urbanisme, PLU, ... en attendant le transfert de la compétence à Nîmes-métropole dans le cadre des lois ALUR et NOTRE. Pour l'instant le maire délivre les autorisations individuelles d'urbanisme, dont les permis de construire.

- **sanitaire et social**, la commune met en œuvre l'action sociale facultative
- **enseignement**, la commune a en charge les écoles préélémentaires et élémentaires
- **culture**, la commune crée et entretient des bibliothèques, écoles de musique, salles de spectacle. Elle organise des manifestations culturelles.
- **sport et loisirs**, la commune crée et gère des équipements sportifs, elle subventionne les associations....
- **entretien de la voirie communale**,

Compétences du maire « représentant de l'Etat » :

- protection de l'ordre public local (**pouvoir de police**).
- Sécurité et prévention
- **état civil** (enregistrement des naissances, mariages et décès),
- **fonctions électorales** (organisation des élections...).

Compétences Nîmes Métropole (loi NOTRE du 7/8/2015)

- Eau, assainissement, pluvial
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, y compris déchetterie
- transports
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- Politique de la ville dans la communauté
- Accueil des gens du voyage
- Equipements culturels et sportifs, culture
- Environnement
- Constitution de réserves foncières
- Développement numérique du territoire

Quelques adresses utiles pour vos démarches auprès de Nîmes métropole

Eau, assainissement (branchement, abonnement, réparations...) : nimes-metropole.fr/quotidien/eau-et-assainissement.html

Déchets ménagers, déchetterie : nimes-metropole.fr/quotidien/dechets-menagers.html

Transport : nimes-metropole.fr/mobilité/se-deplacer/transport-en-commun.html

Carte nationale d'identité



Dans le cadre du plan Préfecture nouvelle génération mis en place par le ministère de l'Intérieur, les modalités de délivrance des cartes d'identité ont changé.

Comme les passeports,

les cartes nationale d'identité ne sont plus délivrées que par les mairies équipées.

Pour demander votre carte d'identité ou votre passeport vous devez prendre rendez-vous avec les services de la mairie de La Calmette (n'oubliez pas d'amener les pièces justificatives nécessaires. Tél.: 04 66 81 00 12

Pour gagner du temps remplissez une pré-demande sur WWW.https://passeport.ants.gouv.fr.

Permis de conduire et certificat d'immatriculation sans vous déplacer



Vous pouvez désormais effectuer vos demandes de certificat d'immatriculation et de permis de conduire sans vous rendre au guichet d'une préfecture

Allez sur le site : <https://ants.gouv.fr/>

Identifiez-vous directement à FranceConnect avec l'un de vos comptes existants « impots.gouv.fr », « ameli.fr » ou « idn.laposte.fr »

ou

Créez votre compte ANTS* en cliquant sur « Mon espace » avec votre adresse mail et votre mot de passe

*Vous recevrez par mail votre identifiant et votre code personnel, transmis également par courrier (ou figurant sur le courrier d'envoi de votre ancienne carte grise).

Connectez-vous ensuite sur votre espace.

Cliquez sur l'objet de votre demande et suivez les étapes proposées. A tout moment vous pouvez suivre l'évolution de votre demande en vous connectant sur votre espace personnel.

Nouvelles installations à Dions

Psychologue clinicienne : Yildiz Jumas—5, chemin de la Lauze : Tél.: 06 84 19 24 85

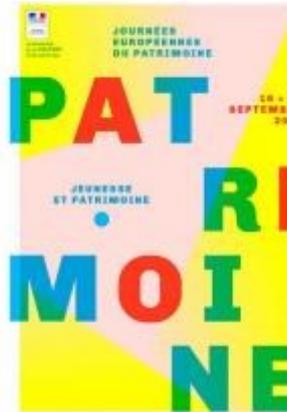
Coiffeur : Adélaïde Coiffure—5 rue du Château d'eau
Tél.: 06 16 94 80 90— Facebook : adelaide vire coiffure salon et domicile.

Pont du Gard—16 & 17 septembre

Orfeo, premier opéra de l'histoire de la musique, composé par Monteverdi en 1607 sera donné au Pont du Gard, lors de deux soirées exceptionnelles, sous la baguette du célèbre chef d'orchestre argentin Gabriel Garrido.

Dates : le samedi 16 septembre à 20h00 et le dimanche 17 septembre à 17h00 - **Tarif :** 28€ (réduit 22€)

Journées Européennes du Patrimoine -



Le Pont du Gard vous propose une découverte des métiers et des savoir faire autour de la taille de pierre. Brute ou taillée, elle n'aura plus de secret pour vous. Tailleurs de pierre et apprentis vous la feront découvrir à travers trois ateliers de démonstration. Ici, la pierre est visible à l'état brut dans la carrière de l'Estel - façonnée par les hommes sur le Pont du Gard. Visite de la carrière de l'Estel, accès gratuit au musée, exposition et canal romain.

Visite de la canalisation : de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

Visite guidée de la carrière de l'Estel : de 11h à 12h30 - sur réservation au 04.66.37.50.46

Animations de taille de pierre : de 14h à 17h.
Dans la limite des places disponibles

Foyer de l'église

Il est dorénavant destiné exclusivement à la cantine scolaire : en cause le plan de maîtrise sanitaire imposé dans tous les établissements de restauration collective. Il ne peut être ni prêté, ni loué. Les activités diverses qui se tenaient dans ce lieu sont déplacées à la salle polyvalente place Brot.

La salle arrière de la bibliothèque a été aménagée pour les cours de musique. Le club des aînés « les espelugues » reprendra ses activités à la salle polyvalente, place Brot.

Etat civil

Mariages :

Monsieur Trentin Gérard et Madame Cottereau Danièle le 13 juillet 2017. Tous nos vœux de bonheur.

Naissances :

Sandro, Michel, Didier Dupont le 19 juin 2017.

Maelya Devuono le 1^{er} juillet 2017.

Clément, Michel, Serge Féraud le 26 juillet 2017.

Eléonore, Claudie, Fabienne Benoit le 4 août 2017.

Julia, Françoise, Marion Sott le 18 août 2017.

Félicitations aux parents et longue vie aux nouveaux nés.

Décès :

Monsieur Pierre, Emile Lemelle le 27 juin 2017.

Monsieur Louis, Henri, Marie Gineste le 28 juillet 2017.

Monsieur Francis, Serge Ogier le 3 août 2017.

Madame Alice Chabert le 31 août 2017

Sincères condoléances aux familles endeuillées.